



FORMATION

Statuts juridiques, fiscaux, sociaux : faire ses choix avant de s'installer

Vendredi 22 octobre 2021
à Aurillac

Objectifs pédagogiques :

Etre en capacité de choisir les statuts de votre projet de création ou de diversification d'activité agricole ou agri-rurale, en fonction de la progressivité de votre projet.

Publics :

Formation ouverte aux personnes en projet d'installation agricole ou agri-rurale et aux agriculteurs.trices en projet de diversification

INTERVENANTE

Josiane Betton, conseillère et formatrice en création et gestion des entreprises agricoles.



Inscription,
renseignements :

Amandine Désétables
animatrice-accompagnatrice Installation-Transmission
09 61 27 39 06 – 06 82 10 60 17
installation.cantadear@lilo.org

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Matin :

Comprendre les différents statuts liés à la création d'activité agricole et agrirurale :

- Statuts juridiques : l'entreprise individuelle (protection juridique, option EIRL...), la société (principe, distinction des sociétés), l'association loi 1901, la coopérative
- Statuts fiscaux : régimes d'imposition sur le bénéfice, Contribution économique territoriale appliquée aux agriculteurs, règles d'assujettissement à la TVA
- Statuts sociaux : statuts MSA et leurs conditions d'affiliation, cotisations sociales et droits associés à chaque statut.

Après-midi :

Travail et échange sur le projet de chaque participant pour définir les statuts les plus adaptés à chacun.e.

COÛT

L'adhésion à la Cant'ADEAR est obligatoire pour participer à nos formations.

Personnes prises en charge par VIVEA : Gratuit.

Personnes engagées dans un PPP : Cette formation est éligible dans le cadre des préconisations de votre Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP). Demandez-la à vos conseillers compétences.

Autres situations :

Une prise en charge doit être demandée par le stagiaire, selon sa situation :

- l'aide individuelle à la formation (AIF) via **Pôle emploi**
- votre **Compte Personnel de Formation (CPF)** : crédit consultable sur moncompteformation.fr
- votre **fonds de formation** si vous êtes salarié.e.

Merci d'anticiper vos demandes de prise en charge au maximum.

Sans prise en charge, une contribution de 50€/jour vous sera demandée.

INSCRIPTION

Obligatoire, avant le 8 octobre pour anticiper les prises en charge.

Validation de votre inscription à réception d'une caution de 50€ (restituée le jour de la formation).

INFOS PRATIQUES

Durée : 7h – Horaires : 9h-17h30. Déjeuner : repas tiré du sac.

Une attestation de formation vous sera remise à l'issue de la formation.

Nos formations installation sont financées par :



Et cofinancées par l'Union européenne :